



Abonnez-vous dès 1\$



Newsletter



## LIBAN

# Soirée résistante et députés absentéistes

### BOUSSOLE

*Chibli Mallat* | *OLJ*

27/09/2016

Il est des soirées qui concentrent l'histoire. Ainsi, samedi, chez les Mroué à Beit-Méry, la seule composante des amis libanais constituait un badge national de résistance. L'occasion était la visite d'une délégation du groupe d'amitié au Sénat français, quatre sénateurs/trices touchants par leur attachement à notre pays. La longue diplomatie anglaise a conçu pour se référer à ce genre de rencontre les « Chatham House rules », et je traite les discussions et propos qui s'y tiennent suivant ces règles. Pas d'attribution de conversations à une personne en particulier, et donc les Chatham House rules transforment derechef le rapport à l'occasion en un plagiat permanent. Plagions donc.

D'abord, une leçon de démocratie à la soirée de Beit-Méry, où se révèle un système d'élection de sénateurs en France qui a permis aux vieux caciques mâles de « détourner la loi ». C'est un peu compliqué, j'y reviendrai une autre fois, mais la parité femmes-hommes qu'organise la loi est détournée par les vieux sénateurs mâles sur le retour qui ne veulent pas faire place à cette règle d'or du XXI<sup>e</sup> siècle dans les sociétés démocratiques : pas de légitimité sans parité.

Mais au Sénat aussi, des règles importantes de présence obligatoire : après trois séances, la paie du sénateur absentéiste est coupée de moitié. À Liban Humanisme nous ne sommes donc pas sur la planète Mars en demandant que les députés qui ont violé leur devoir constitutionnel 45 fois en deux ans et demi rendent son argent au contribuable. En réalité, la loi libanaise est moins indulgente à l'égard du député absentéiste. Elle ne lui permet pas de s'absenter plus de deux fois.

Quarante-quatre séances sans président pour absentéisme, c'est honteux. Aussi le mur de la honte, que nous mettons ce soir en vis-à-vis avec le mur du courage lorsque nos députés ont rejeté le diktat syrien pour prolonger anticonstitutionnellement le mandat du président Lahoud de triste mémoire. Mais si honte et vergogne n'affectent pas nos élus placides et cyniques, faudrait-il envisager des sanctions ?

J'appelle ici le président Berry, dont les députés assistent aux séances, à considérer sérieusement des sanctions contre les absentéistes. Je connais son argument : liberté du député, immunité. Liberté contre devoir, franchement ce n'est pas sérieux, imaginez l'employé lambda décident, par « liberté », de ne pas venir pointer au boulot 44 fois de suite. Immunité, je ne pense pas non plus, les sénateurs français ont une immunité aussi réelle que celle des parlementaires libanais. Et je compte bien sur les sénatrices du groupe d'amitié France-Liban pour engager le président Berry sur ce point qui fait l'intérêt suprême du Liban, et de ses amis.

J'ai également demandé au patriarche Raï de penser à des sanctions. L'Église, heureusement, n'opère plus comme à l'époque de l'Inquisition. Mais il y va de la survie du pays, et de la présidence chrétienne maronite en l'occurrence. S'il s'y met, si le Vatican s'y met, ils trouveront quelque chose de moins dramatique que l'excommunication, mais non moins efficace.

Et nous pouvons commencer à imaginer des sanctions internationales, que le Conseil de sécurité peut imposer contre ceux qui détruisent l'ordre constitutionnel, par exemple dans un précédent en Guinée-Bissau en 2012. Ce serait malheureux d'arriver à ce genre de pressions, mais les arguments autant juridiques que moraux ne manquent pas. L'ordre constitutionnel bloqué ou torpillé met en danger la paix régionale et l'ordre international, parce qu'il transforme un pays en état de « Failed State ». Au niveau moral, il ne faut pas hésiter à s'allier avec des collègues à l'international, fussent-ils à Amnesty ou à Médecins sans frontières, au Sénat français ou à la Maison-Blanche, lorsqu'il s'agit de valeurs humanistes fondamentales, comme celles qui nous animent pour en finir avec la vacance présidentielle.

Mais l'animus est toujours domestique. La déclaration présidentielle du Conseil de sécurité le 22 juillet se lamente sur l'ignorance par les Libanais de leur propre Constitution. C'est à nous de faire plus que nous lamenter, y compris par des actions judiciaires. Surtout, je ne désespère jamais de l'être humain. Depuis l'action constitutionnelle de Liban Humanisme, le discours public a changé dans le bon sens : celui de la Constitution. Nous allons encore engager les députés absentéistes ce soir, et tous les jours jusqu'à l'élection libre du chef de l'État. La Constitution, dans une section spéciale sur « l'élection du président de la République », exige qu'ils ne fassent rien d'autre avant de remplir leur devoir constitutionnel.

**Note : Le groupe d'amitié France-Liban en visite au Liban comprend la présidente du groupe, Bariza Khiari, deux vice-présidentes, Catherine Génisson et Christiane Kammermann, et son secrétaire le sénateur Jean-Pierre Vial.**

**Dans la même rubrique**

[Contre la politique du cartable](#)

[Positions de principe](#)

[L'humanisme n'est ni une utopie ni un intellectualisme](#)

[Le Liban asile constitutionnel : du ministre en son ministère](#)

[RETOUR À LA PAGE "LIBAN"](#)